

## SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Serge POUJARDIEU, Maire.

**Présents** : MM MMES POUJARDIEU, TAUZIN, LITZELMANN, GARRIC, JOUGUET, TRESCOS, ASO, BÈGUE, BARBE, PERAZZA, NÉVI et CAMPODARVE

**Excusés** : MMES JEAN, RÉMY-POURQUIÉ et M. MARCON

### **Procurations :**

MME RÉMY-POURQUIÉ à M. TAUZIN, MME JEAN à MME LITZELMANN et M. MARCON à MME TRESCOS

**Secrétaire de séance** : M. GARRIC

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Délibération approbation Budget Primitif 2022
- Convention dispositif Cap 33
- Convention location chalet association Vacances & Familles
- Informations et questions diverses

#### **1. APPROBATION COMPTE-RENDU DU 04 AVRIL 2022**

Le Conseil Municipal, après lecture, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 04 avril 2022.

#### **2. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur Benjamin Barbe présente le Budget Primitif 2022 par chapitres et par articles aux membres présents :

### **Fonctionnement :**

#### **Dépenses**

011 Charges à caractère général	<b>350 792.83</b>
012 Charges de personnel et frais assimilés	<b>256 000.00</b>
65 Autres charges de gestion courante	<b>196 690.00</b>
66 Charges financières	<b>10 000.00</b>
67 Charges exceptionnelles	<b>700.00</b>

023 Virement à la section d'investissement	<b>55 500.00</b>
Total	<b>869 682.83</b>

### **Recettes**

013 Atténuation de charges	<b>25 000.00</b>
70 Produits des services, domaine et vente	<b>87 200.00</b>
73 Impôts et taxes	<b>344 500.00</b>
74 Dotations, subventions et participations	<b>139 182.00</b>
75 Autres produits de gestion courante	<b>28 000.00</b>
77 Produits exceptionnels	<b>3 000.00</b>
002 Résultat reporté	<b>242 800.83</b>
Total	<b>869 682.83</b>

### **Investissement :**

#### **Dépenses**

Restes à réaliser	<b>295 000.00</b>
Opérations d'équipement	<b>175 234.89</b>
16 Remboursement emprunts	<b>55 500.00</b>
041 Opérations patrimoniales	<b>2 910.00</b>
Total	<b>528 644.89</b>

#### **Recettes**

13 Subventions d'investissement reçues	<b>233 018.00</b>
16 Emprunts	<b>120 000.00</b>
10 Dotation, fonds divers	<b>5 000.00</b>
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	<b>258 630.24</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	<b>55 500.00</b>
10 Dotation, fonds divers :	<b>5 000.00</b>
041 Opérations patrimoniales	<b>2 910.00</b>
001 Solde d'exécution reporté	<b>36 369.76</b>
Total	<b>711 428.00</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2022 tel que présenté par Monsieur Benjamin Barbe.

### **3. CONVENTION DISPOSITIF CAP 33**

Madame Marie Trescos présente aux membres le programme 2022 du dispositif CAP 33 organisé comme chaque année par la CDC du Réolais en Sud Gironde.

Cette année, canoë, paddle, cirque, tir à l'arc et fléchettes sont les activités proposées par l'équipe d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, la convention d'adhésion au dispositif CAP 33.

#### **4. CONVENTION ASSOCIATION VACANCES & FAMILLES**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de Monsieur Jean-Pierre Malirat, président de l'antenne locale de l'association Vacances & Familles dont une des missions est de permettre à des familles nécessiteuses de partir en vacances. Pour cela, l'association souhaite renouveler la convention de mise à disposition du chalet de la Base de Loisirs au tarif de 300 euros la semaine pour une durée allant du 09 juillet au 26 août 2022 (7 semaines = 2 100 euros).

Les membres du Conseil souhaitent qu'une caution soit versée à la location afin de couvrir d'éventuels dégâts causés par les familles, et que soit remise également à la signature de la convention une attestation d'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE**, à l'unanimité, la convention de location du chalet à l'association Vacances & Familles.

Monsieur le Maire informe par ailleurs les membres que suite à la demande de Monsieur Jean-Pierre Malirat, un devis de fournitures a été réalisé pour un montant de 698 euros afin de construire une terrasse couverte attenante au chalet.

#### **5. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Chantal Litzelmann informe les membres qu'à la suite du loto organisé en faveur de l'Ukraine, un chèque de 3 600 euros sera reversé à la Protection Civile afin d'acheter sur place des produits de première nécessité.
- Madame Chantal Litzelmann annonce que l'inauguration de la plaque « rue Guy Campodarve » aura lieu le samedi 14 mai en présence de la famille notamment, et qu'un apéritif sera offert par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.